ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 97411

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de l'indemnité exigée par Dexia lors d'une demande de remboursement d'un prêt par anticipation par une collectivité locale. En effet, il semble que le taux appliqué par Dexia avoisine les 30 %. Les collectivités sont très inquiètes de cette situation qui pénalise et fragilise considérablement leurs finances. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur les effets dévastateurs des taux anormalement élevés appliqués par Dexia aux collectivités locales désireuses de rembourser leurs emprunts par anticipation et de lui indiquer s'il n'est pas envisageable d'appliquer un plafond légal.

Données clés

Auteur : M. Damien Meslot
Circonscription : Territoire-de-Belfort (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97411
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 114
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)